

# ASSEMBLÉE NATIONALE

28 novembre 2025

---

ASSURER LE DROIT DE CHAQUE ENFANT À DISPOSER D'UN AVOCAT DANS LE  
CADRE D'UNE MESURE D'ASSISTANCE ÉDUCATIVE ET DE PROTECTION DE  
L'ENFANCE - (N° 1831)

N° CL11

## AMENDEMENT

présenté par

Mme de Maistre, Mme Bonnivard, M. Boucard, M. Gosselin, M. Hetzel, M. Pauget et  
Mme Sylvie Bonnet

-----

### ARTICLE PREMIER

Retiré avant publication.